



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

DMSG-2023-06-26

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Mission RH COVIV'UP

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-03-06-SG du 23.05.2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que dans le cadre des engagements pris devant les Services de l'État afin d'améliorer, de conforter et de réorganiser les services de la Direction des Affaires Administratives et de la Citoyenneté chargé notamment des Dispositifs de Recueil pour les Carte Nationale d'Identité et Passeport,

CONSIDÉRANT le devis du Cabinet de Consultant RH COVIV'UP,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer le devis de prestation pour une mission de diagnostic RH au sein des Services de la Direction des Affaires Administratives et de la Citoyenneté, pour juin et juillet 2023

ARTICLE 2 : le coût de cette mission s'élève à la somme de 3.000 € TTC

ARTICLE 3 : la dépense est inscrite au Budget Communal

ARTICLE 4 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence et à COVIV'UP.

Fait à Sisteron, le 9.06.2023

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**